



Les infos – Logement de l'ADIL du Finistère

INFO N° 2018/09

VENTE / DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

JE SUIS PROPRIETAIRE D'UNE MAISON DANS LE FINISTERE QUE JE SOUHAITE METTRE EN VENTE. JE VAIS CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE A REMETTRE A L'ACQUEREUR. IL ME SEMBLE QUE LE FORMULAIRE RELATIF A L'ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES A EVOLUE ?

Pour mémoire, lors de la vente d'un bien, le vendeur doit notamment fournir à l'acquéreur un dossier technique dans lequel figure un certain nombre de diagnostics dont :

- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE)
- Le constat d'exposition au plomb pour les logements dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} janvier 1949.
- L'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz pour les installations réalisées depuis plus de 15 ans.
- Un état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante si le logement a fait l'objet d'un permis de construire avant le 1^{er} juillet 1997.
- Un état parasitaire relatif à la présence de mэрule dans les zones d'exposition répertoriées par arrêté préfectoral.
Dans le Finistère, les communes concernées sont : Quimper, Châteaulin, Elliant, Douarnenez, Morlaix, Saint Martin Des Champs
- un diagnostic portant sur l'assainissement individuel
- L'état des servitudes, risques et informations sur les sols.

Ce dernier document a remplacé « l'état des risques naturels, miniers et technologiques ». Désormais, il indique également le degré de pollution des sols.

Il s'agit d'un formulaire type que l'on retrouve notamment sur [le site des services de l'État dans le FINISTÈRE](#).

Il doit être complété par le vendeur et annexé à la promesse de vente ou l'acte de vente afin d'informer l'acquéreur sur la situation de l'immeuble.

Cette obligation d'information s'applique à toutes les communes du FINISTERE.

NB : Dans le cadre d'une location, ce formulaire doit également être annexé au contrat de location.

Information donnée sous réserve de l'appréciation souveraine des Tribunaux

23, rue Jean Jaurès
29000 QUIMPER

Tél. 02.98.46.37.38
Internet : www.adil29.org

14, bd Gambetta
29200 BREST